Conclusion

La vie est un processus complexe et dynamique. Le monde vivant est en évolution perpétuelle du fait des caractéristiques intrinsèques aux organismes vivants et des pressions extérieures qu'ils subissent. Malgré sa petite taille et une densité de population équivalente à près de deux fois la moyenne européenne, la Région wallonne offre d'importantes potentialités d'accueil de la vie sauvage sur son territoire. Notamment grâce à son relief varié, elle présente une grande variété de conditions écologiques favorable au développement d'une importante diversité d'espèces. Les pratiques ancestrales de gestion des espaces ruraux ont, de plus, permis le développement de divers types d'habitats rares à l'état naturel mais riches en espèces et d'une valeur patrimoniale élevée comme les pelouses calcaires, les landes à bruyères, les taillis ou les prairies humides.

Toutefois, d'importantes modifications dans l'utilisation du territoire et dans les pratiques de gestion ont entraîné l'altération, la perte et la fragmentation de nombreux habitats naturels et semi-naturels. L'ampleur et la force des pressions exercées sur la plupart des milieux, spécialement au cours des cinquante dernières années, et, par conséquent, l'importance et la rapidité des évolutions qu'elles ont induites, sont sans précédent. Alors que le devenir de milieux post-industriels attractifs (carrières, décanteurs, friches industrielles ...) est incertain et ne fait pas l'objet de programmes conservatoires visant la biodiversité, les destructions et le vieillissement naturel de sites ne sont pas compensés par une dynamique d'apparition. De nos jours, une banalisation écologique s'opère sur de vastes territoires, avec pour conséquence l'appauvrissement des biocénoses dès lors en majorité composées d'espèces peu exigeantes. Les milieux ouverts et les milieux humides et aquatiques sont particulièrement concernés par ces changements.

Malgré la persistance de certaines lacunes, le niveau de connaissance du patrimoine naturel de la Wallonie s'étoffe. Pendant longtemps, l'attention a été focalisée sur la raréfaction et la disparition des espèces spécialisées. Aujourd'hui, les espèces communes sont mieux suivies et des diminutions d'effectifs ou d'aires de répartition sont aussi observées chez certaines de ces espèces. Considérant l'exiguïté du territoire de la Région wallonne, il faut souligner que le statut de conservation des espèces n'est pas indépendant de celui des grandes régions voisines, où se rencontrent les mêmes problèmes de conservation.

Relativement récemment, l'adoption de nouvelles réglementations comme la directive «Habitats» et la directive-cadre sur l'eau ainsi que la mise en place de programmes sectoriels comme la circulaire sur les aménagements forestiers ou les mesures agri-environnementales ont renforcé les dispositifs existants de protection du patrimoine naturel. Prévoyant notamment une gestion plus intégrée de l'espace régional, ces mesures devraient permettre une amélioration de l'état de conservation de nombreux habitats et espèces, à condition d'une mise en œuvre rapide et d'une gestion adéquate des habitats sur des surfaces suffisantes en regard des exigences des différentes espèces concernées. Les améliorations récentes du statut de plusieurs espèces attestent de l'utilité et de l'efficacité des mesures prises. Une autre priorité importante devrait être une meilleure intégration des préoccupations relatives à la biodiversité dans les différentes législations sectorielles ainsi qu'une plus grande fermeté dans l'exercice du contrôle de l'application des lois et dans la répression en cas d'infraction.

Enfin, il conviendrait d'éveiller davantage l'intérêt de tous les citoyens par rapport à la conservation de la nature. Des changements de comportement dans l'usage des ressources naturelles sont indispensables au maintien d'un potentiel d'accueil de la vie sauvage élevé et diversifié sur l'ensemble du territoire.